

# Formulaire de déclaration contribution aux frais d'exécution 2018

## CP Boulangers-Confiseurs (Créancière)

Période de décompte: 1er janvier – 31 décembre 2018

Basé sur l'art. 41b Convention collective de travail boulangers-confiseurs (CCT)

A envoyer à CP Boulangers-Confiseurs, case postale, 8021 Zurich / [info@pkbc.ch](mailto:info@pkbc.ch) / Fax 043 366 66 95

Nome de l'entreprise  
(débitrice): \_\_\_\_\_

Personne de contact: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_

Case Postale: \_\_\_\_\_

NLP Lieu: \_\_\_\_\_

No. Facture: \_\_\_\_\_

Notre entreprise n'est pas assujettie à la CCT et ne doit donc pas de contributions aux frais d'exécution.  
Justification: \_\_\_\_\_ (avec justificatifs svp).

Notre entreprise est assujettie à la CCT et déclare les contributions aux frais d'exécution suivantes:

CONTRIBUTION EMPLOYEUR :	Masse salariale brute AVS 2018 de l'entreprise :	Total contribution employeur (0.12% de la masse salariale brute AVS, max. CHF 11'000.-)

Notre entreprise emploie les travailleurs/travailleuses suivants soumis à la CCT:

CONTRIBUTION TRAVAILLEUR:		Taux d'occupation		Total Contribution travailleur
Numéro AVS	Nom/prénom	50% ou plus > Nombre de mois à CHF 10.-	En-dessous de 50% > Nombre de mois à CHF 5.-	
				=
				=
				=
				=
				=
				=
<b>Total Contribution travailleur (Somme)</b>				

Nous n'employons pas de travailleurs/travailleuses assujettis à la CCT.

**Total des contributions aux frais d'exécution dues** (payable dans les 10 jours après déclaration)

Par ma signature je confirme être la débitrice des contributions aux frais d'exécution déclarées ci-dessus envers la créancière, la Commission Paritaire Boulangers-Confiseurs, Radgasse 3, 8021 Zurich, et de verser à la créancière les contributions aux frais d'exécution dues selon la présente déclaration.

Je confirme avoir fait des déclarations exactes et véridiques.

Lieu/date/nom du signataire /signature: \_\_\_\_\_